

CFE

CENTRE DE
FORMALITÉS DES
ENTREPRISES



Simplifiez vos démarches !

Le CFE, facilitateur de relations entre clients et organismes partenaires. Si le CFE reste l'interlocuteur unique du client* les relations privilégiées qu'il a su créer avec ses partenaires, au gré des évolutions et des multiples contacts professionnels sont mises, au quotidien, à votre service.

* (Article D711-67-2 du Code de commerce)

PROXIMITÉ, RAPIDITÉ ET COMPÉTENCES AU QUOTIDIEN

Etre client du CFE de la CCI Nîmes, c'est également bénéficier de :

- la proximité et la disponibilité des collaborateurs,
- l'obtention du Siret en ligne, dès l'inscription (ou au plus tard en 48h). Les CFE proposent, en effet, en partenariat avec l'INSEE, un service gratuit : le SIRET en ligne qui permet au déclarant de repartir, dans la plupart des cas, avec son numéro SIRET dès la fin de sa formalité d'immatriculation.
- bénéficier des compétences actualisées des collaborateurs qui mettent à jour leurs connaissances juridiques régulièrement en s'appuyant sur un centre de ressources interne au réseau national des CCI qui pratique une veille réglementaire et des recherches permanentes.

*Simplifiez-vous
les démarches !*



Pour quelles formalités ?

Au-delà de l'inscription au RCS, ou de l'obtention du KBIS, le Centre de Formalités **traite l'ensemble des déclarations administratives, juridiques, sociales et fiscales obligatoires pour les entreprises, lors de leur création, modifications de leur situation ou cessation d'activité.**

Ainsi, en plus du K-bis délivré par le Greffe, le travail du CFE permettra à l'INSEE d'attribuer les numéros SIREN, SIRET et le code APE ; au RSI, à l'URSSAF et à la MSA de traiter toutes les informations sociales concernant l'inscription du travailleur non salarié ; aux services fiscaux, d'être informés des choix fiscaux de l'entreprise,...

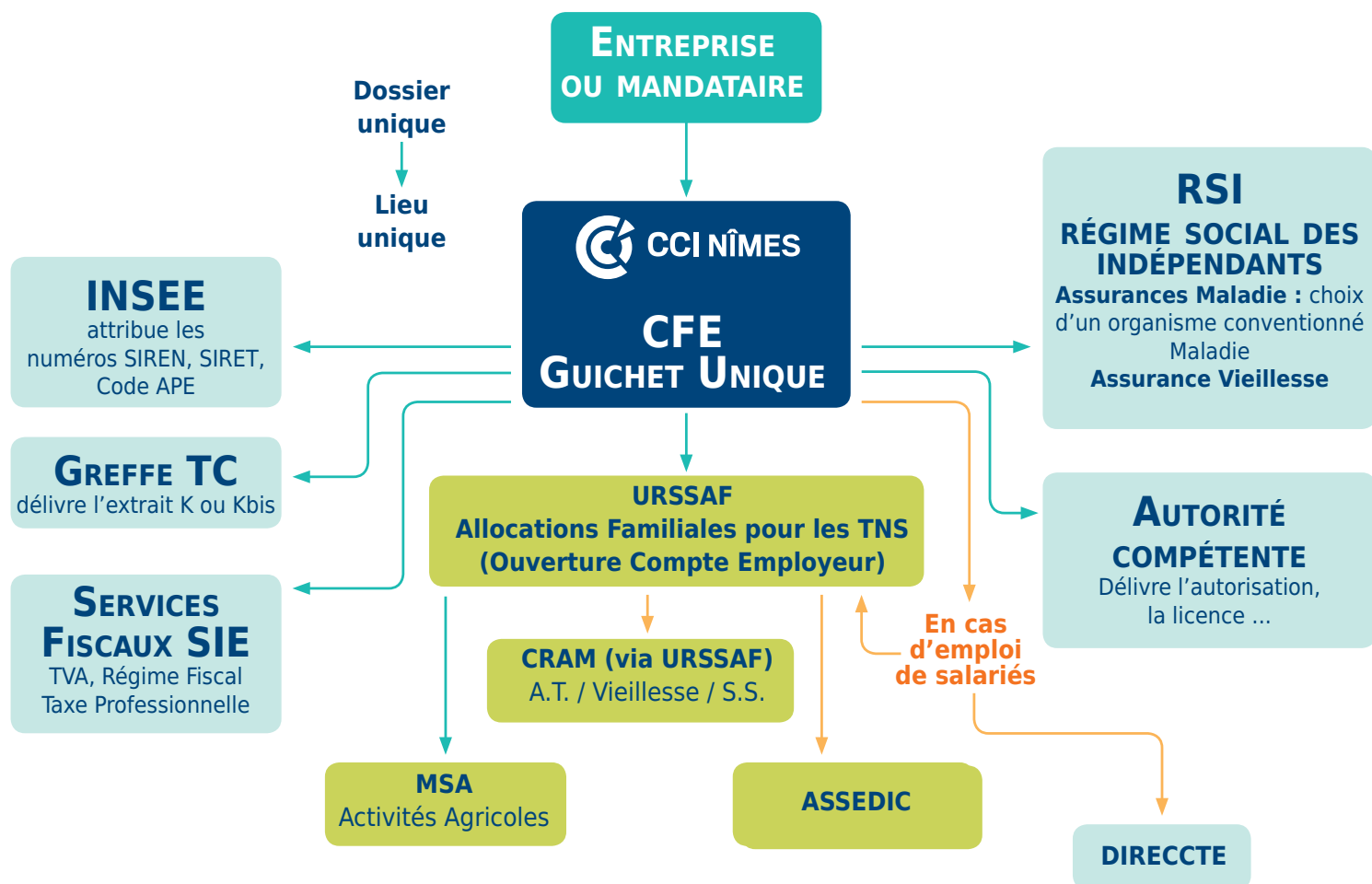
Toutes ces informations ont le même degré d'importance et conditionnent le futur fonctionnement de l'entreprise. Il est donc impératif que toutes ces données soient communiquées au CFE, seul habilité à les transmettre aux différents partenaires et organismes associés.

ZOOM

Le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) est un service public dont la mission, définie par les textes législatifs et réglementaires* est de simplifier les formalités administratives auxquelles les entreprises sont soumises par les lois et règlements en vigueur pour déclarer leur création, leurs modifications de situation et leur cessation d'activité, en un lieu unique.

*(Article D711-10 alinéa 2 du Code de commerce, décret 2007-987 du 15 mai 2007)

Le CFE enregistre, contrôle, transmet la formalité aux organismes associés destinataires concernés, selon leurs compétences.



Ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

12 rue de la République - 30032 Nîmes cedex 1

T. 04 66 879 889 - F. 04 66 366 104

www.nimes.cci.fr

